



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0388

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association le CRIAS Mieux Vivre - Adhésion à l'association**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Rabatel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneynre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015

Délibération n° 2015-0388

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Association le CRIAS Mieux Vivre - Adhésion à l'association**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1989, une convention de partenariat pluriannuelle lie le CRIAS Mieux Vivre et le Département du Rhône.

Issue de la fusion survenue en 2008 entre les deux associations : CRIAS, fondée en 1963 et Rhône-Alpes Mieux Vivre, créée en 1985, l'association CRIAS Mieux Vivre a pour objectif d'informer, de rechercher, de coordonner, de former et de faire une promotion de l'action sociale en faveur des personnes âgées, retraitées, préretraitées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles, conformément aux besoins et ressentis de ces personnes et aux missions qui lui sont confiées par ses principaux partenaires.

Ces actions sont menées par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (ergothérapeutes, documentalistes, chargés de mission) et de volontaires bénévoles.

Le CRIAS Mieux Vivre met à la disposition des particuliers, des professionnels et étudiants du secteur médico-social, des services et des ressources afin de les accompagner, les orienter et les aider à trouver les solutions nécessaires au bien vieillir et à mieux vivre le quotidien.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ayant transféré les compétences du Conseil général à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 ayant voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (75 % Métropole de Lyon, 25 % Département du Rhône), la Métropole de Lyon devient membre de droit du CRIAS Mieux Vivre.

La Métropole de Lyon se substitue au Département du Rhône pour les actions réalisées sur son territoire et doit donc confirmer son adhésion à cette association. Aucun montant de cotisation n'est à prévoir ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

Approuve l'adhésion de la Métropole de Lyon au CRIAS Mieux Vivre par substitution du Département du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.